

[Texte]

Il y a deux députés qui ne sont pas membres de ce Comité, l'honorable John Reid et M. Jean Lapierre qui ont sollicité le droit de parole. Si le Comité est d'accord, avant de passer au second tour, je demanderais à tous les intervenants d'être un peu plus brefs parce que je pense que les opinions ont bien été exprimées, je donnerais la parole à l'honorable John Reid, à M. Lapierre et, ensuite, je reviendrais au début du second tour avec l'honorable Bryce Mackasey.

Si c'est acceptable, voici ce que je proposerais.

Monsieur Irwin.

Mr. Irwin: Mr. Chairman, I was going to ask the consent of members opposite to, perhaps, reach a safe conclusion.

Mr. Reid: Mr. Chairman, I was about to make a comment. Mr. Irwin cut me off. I would like an opportunity to participate in this debate, too.

Le coprésident (M. Joyal): A l'ordre s'il vous plaît. A l'ordre s'il vous plaît.

J'avais posé une question aux honorables membres de ce Comité avant que nous passions au second tour et je comprends que la proposition que vous faites, monsieur Irwin, est une proposition qui obtient place au second tour.

J'ai demandé l'assentiment du Comité pour entendre l'honorable John Reid et M. Jean Lapierre après avoir épuisé la liste des membres de ce Comité sur la proposition de M. Nystrom. S'il n'y a pas d'objection à la demande que je place devant les membres de ce Comité-ci, je donnerais la parole à l'honorable John Reid.

D'accord?

Mr. Reid: Mr. Chairman, I have two points to make. The first is that I agree fully with Senator Tremblay that the principle ought to be what we hear as many Canadians as possible.

The second point is that Canadians can be heard in one of two ways: they can submit briefs; they could appear as witnesses. We have developed techniques over the last 15 years for advertising to allow Canadians to make a choice to come in either way.

The second point is that if we do get an overwhelming response, which I think most of us would want, this Committee can then divide itself into panels to hear them. We could divide ourselves into five, six panels, in order to give Canadians an opportunity to appear in person before us if they so choose to do. I do not think that is a problem, because other committees do it on a regular basis. The regulatory bodies do it on a regular basis; the House of Commons does it on a regular basis in its committee structure. I think we should adopt that as a principle of operation. We should make every effort to have as many Canadians come before us.

The third point I would like to make is that the Committee itself may want to bring witnesses in. They may be people who we might want to hear who have not submitted briefs; therefore, we should hold that option open as well.

[Traduction]

Two members who do not sit on this committee, the Hon. John Reid and Mr. Jean Lapierre have asked to be recognized. Before going on to the second round, I would ask all questioners to be brief now that the various positions have been explained, and the Committee's permission and recognize the Hon. John Reid and Mr. Lapierre and then we will begin the second round with the Hon. Bryce Mackasey.

That is my suggestion if the committee agrees.

Mr. Irwin.

M. Irwin: Monsieur le président, j'allais demander le consentement des députés de l'autre côté pour arriver à une conclusion acceptable pour tous.

M. Reid: Monsieur le président, j'allais faire une remarque, mais M. Irwin m'a interrompu. J'aimerais moi aussi participer au débat.

The Joint Chairman (Mr. Joyal): Order please.

I had put a question to the committee members before going on to the second round and I understand that your proposal, Mr. Irwin, should be made during the second round.

I asked whether the committee agrees that I recognize the Hon. John Reid and Mr. Jean Lapierre after all committee members whose name appear on the list have spoken on Mr. Nystrom's amendment. If no one objects, I will recognize the Hon. John Reid.

Agreed?

M. Reid: Monsieur le président, j'ai deux observations à faire. Premièrement, je suis entièrement d'accord avec le sénateur Tremblay pour dire qu'il faudrait en principe essayer d'entendre autant de Canadiens que possible.

Deuxièmement, ces Canadiens peuvent soit présenter un mémoire soit comparaître comme témoins. Au cours des 15 dernières années, nous avons mis au point un système de publicité afin de permettre aux Canadiens de choisir l'un des deux.

Si nous recevons de très nombreuses demandes en réponse à notre invitation, comme nous l'espérons, le Comité pourrait se scinder en 5 ou 6 sous-groupes pour permettre aux Canadiens de comparaître devant lui en personne s'ils le désirent. Cela ne devrait pas poser de difficultés, car d'autres comités ainsi que des organismes de réglementation le font régulièrement. Nous devrions donc adopter cette procédure. Nous devons tout faire pour entendre autant de Canadiens que possible.

Troisièmement, il se peut que le Comité veuille inviter lui-même des témoins, qui n'ont pas présenté de mémoires, nous devrions donc envisager cette possibilité.